

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR

MERCIER &amp; CIE., EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

JEUDI, 8 JUILLET 1880

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
8 juillet 1880.

### LE MARQUIS DE PONTCALLEC

PAR RAOUL DE NAVRES.

(SUITE.)

Depuis que Mme d'Egoulas exerçait son métier d'espionne de concert avec MM. de Rochefort, de Langey et de Vianne, et à la solde de M. de Montesquiou, la jeune femme avait passé plus d'une nuit dans un milieu lugubre et pauvre.

Le souvenir ne lui revint pas tout de suite; elle retrouva le sentiment de la vie avant de s'interroger sur le passé et de s'inquiéter de l'avenir.

D'un mouvement rapide, elle s'assit sur son lit, puis, étendant la main et trouvant sur un escabeau les vêtements de pélerine qu'elle portait le soir où elle rencontra Torcol sur les bords de l'étang de Pontcallec, elle se leva rapidement, passa ses habits et courut à la fenêtre. Ce fut après l'avoir ouverte que, reconnaissant les tours de Pontcallec noircies par la flamme et la forêt devenue plus lugubre, elle se rappela tout à coup le piège tendu par elle à Génofa, l'arrivée de la confiante créature, la scène horrible qui l'avait suivie...

En même temps aussi, elle se souvint de l'intervention subite de Gildas et de la délivrance miraculeuse de Mlle de Kerglas.

Alors seulement une sorte d'épouvante s'empara de l'espionne.

—La Korigane! fit-elle, la Korigane!

Mme d'Egoulas chercha du regard un miroir, si cassé, si mauvais qu'il fut; la sorcière de la lande n'en avait pas besoin, et la jeune femme, affolée de terreur, allait rester en proie à un doute terrible, quand elle aperçut dans un angle de la hutte un seau d'eau tiré par Anaik à la source voisine.

Mme d'Egoulas s'agenouilla sur le sol, se pencha rapidement vers l'eau limpide; mais, prise d'une subite épouvante, elle cacha son visage dans ses mains et se recula en murmurant: —J'ai peur! j'ai peur!

Cette femme n'avait jamais eu de culte que pour sa beauté. Cette beauté, le soin qu'elle en prenait, l'orgueil qu'elle en ressentait résumaient sa vie. Elle s'en était servie comme d'un piège décevant; elle avait renié son âme et trahi son Dieu pour cette beauté qu'un jour, une heure lui pouvaient ravir. A la pensée de l'avoir perdue, elle tremblait plus que si on lui eût crié: —Vous allez mourir.

Cependant la violence indomptée de sa nature ne comportait pas les longs détails. Elle voulait apprendre la vérité, si dure qu'elle pût être, et Mme d'Egoulas, écartant ses mains et se courbant vers le seau, regarda son visage qu'elle ne pouvait plus reconnaître.

—Moi! fit-elle, saisie d'horreur et de dégoût; c'est moi!

La peau jadis blanche et rose de son visage avait maintenant des tons livides; zébrée, hachée par des nombreuses cicatrices traçant des lignes sanguinolentes, elle présentait l'image d'un masque hideux; ses yeux, longs, bruns, étaient tombés, et les paupières rouges couvraient des yeux bridés aux angles, larmoyants au point lacrymal. La bouche se tordait: les lèvres violettes laissaient voir les gencives blanches; les cheveux avaient blanchi.

—Un monstre! ajouta-t-elle; je suis monstre!

Elle regarda ses mains restées douces et fines; le visage seul était atteint. La Korigane avait deviné juste en lui infligeant ce terrible talion.

La misérable s'affaissa sur ses talons, ses mains se joignirent sur ses genoux, et un sanglot amer, déchirant, souleva sa poitrine. Pendant plus d'une heure elle demeura plongée dans un morne désespoir. Elle pleura sa beauté, dit adieu à ses derniers rêves, puis se relevant terrible: —Maintenant, dit-elle, ce ne sont plus les larmes de Génofa qu'il me faut, c'est le sang de Pontcallec, c'est la tête de tous ces gentilshommes auxquels mon nom fait horreur!

Retrouvant subitement sa terrible énergie, elle rabattit sur sa figure le capuchon de sa mante et, marchant à travers le bois, elle prit la route de Quimper.

Mme d'Egoulas était certaine d'y rencontrer Torcol ou d'y trouver une lettre l'instruisant des derniers événements. Elle ne s'était pas trompée: le porteur de besace ne quittait guère la ville depuis trois semaines; il attendait son allié; il avait eu de ses nouvelles par l'idiot Yvonik, dont la vague intelligence s'éclairait de leurs fugitives quand il s'agissait de gagner de misérables liards.

D'ailleurs, depuis la nuit de l'incendie, les troupes de MM. de Vianne et de Langey laissaient les gentilshommes entrés en forêt dans un calme relatif. Afin de le atteindre d'une façon plus certaine, on semblait les oublier. Mais tandis qu'ils vivaient dans les bois où les paysans leur portaient des vivres, la ligne de troupes qui les cernait se rétrécissait davantage, et les dragons recevaient ordre d'investir la campagne. Mme d'Egoulas arriva chez l'usurier au moment où celui-ci se disposait à se mettre de nouveau aux ordres de M. de Vianne.

Le gueur de Quimper venait de jeter sa besace vide sur son épaule, quand Mme d'Egoulas pénétra dans son taudis.

—Où vas-tu? lui dit-elle.

—Mendier mon pain.

—Et puis?

—Et chercher et trouver le marquis de Pontcallec.

—Combien t'a promis M. de Vianne?

—Cent louis.

—Je te compterai le double si tu me laisses t'accompagner.

Torcol tendit la main:

—Payez d'avance, fit-il; vous n'avez pas toujours haï Clément de Pontcallec... Il m'a ruiné, moi, c'est différent; mais rien ne me répond qu'après m'avoir juré que vous donneriez une part de votre fortune pour le perdre, vous ne sacrifieriez pas le reste pour le sauver.

—Regarde-moi! fit Mme d'Egoulas.

Le gueur de Quimper recula de surprise et d'effroi.

Juge si j'ai besoin de vengeance..... tu as raison pourtant dans tes défiances..... Voici la moitié de la somme promise; tu toucheras le reste le jour où tu livreras Pontcallec aux mains des soldats de M. de Vianne.

Les complices se mirent en campagne, et Torcol ne fit pas une course dans les bois, à travers les landes, le long des genêts, sans avoir sur ses traces, dans son ombre, cette femme enveloppée d'une mante noire, qui marchait le jour, la nuit, sans paraître jamais souffrir de la fatigue.

Vingt fois Torcol et Mme d'Egoulas crurent surprendre Pontcallec, et vingt fois il leur échappa, tantôt par la rapidité de sa fuite, tantôt grâce à l'affection des paysans du pays qui le cachaient, puis l'aidaient à s'évader.

Une diabolique inspiration persuada à Mme d'Egoulas que le jeune marquis ne manquerait point de revenir du côté de Lignol.

Non-seulement le proscrit était sûr du dévouement de l'abbé Lanténaec, mais encore le presbytère se trouvant peu éloigné de la ferme de Kerglas, il pourrait avoir des nouvelles de Génofa et de son père.

La jalousie et la haine calculaient juste.

Le gueur de Quimper et Mme d'Egoulas qui suivait Yvonik l'idiot courant dans les fourrés, se cachant dans les taillis de jeunes chênes, gagerent d'abord la ferme de Kerglas. L'innocent n'y apprit rien, sinon que Génofa pleurait souvent et se montrait de plus en plus charitable. A Lignol, les complices de M. de Vianne passèrent deux jours dans les décombres d'une maison abandonnée. Prévoyant bien que le jeune marquis viendrait de préférence durant la nuit Torcol épia les environs du presbytère, et le soir où de Pontcallec heurtait au seuil hospitalier, le gueur de Quimper qui venait de le reconnaître aux rayons de la lune, étouffa un cri de joie féroce.

Il revint précipitamment la mesure abandonnée, traça quelques mots sur une feuille de papier, et confia le message à Yvonik.

Immédiatement après, le gueur de Quimper avertit Mme d'Egoulas que le lendemain, sans nul doute, le marquis serait arrêté. Il revint surveiller les murailles du jardin du recteur de Lignol.

Et cependant l'heure triste et charmante que le marquis de Pontcallec donna tour à tour à ses jeunes souvenirs, à ces craintes douloureuses, les yeux de l'usurier ne cessèrent d'être fixés sur lui, comme si à travers la nuit et l'espace il pouvait exercer une attraction funeste sur le futur martyr.

A l'aurore, Mme d'Egoulas entendit sur la route le pas lourd des dragons. Serrant les plis de sa mante, elle marcha vers le chef de l'escorte:

—Vous cherchez Pontcallec? demanda-t-elle.

—Oui, répondit M. de Vianne.

—En ce cas, vous pouvez me suivre, ajouta le Torcol, qui après avoir accompagné le marquis à l'église l'avait vu rentrer au presbytère; l'oiseau est au nid, hâtez-vous de vous en saisir, après avoir comme de juste rétribué la peine que je me suis donné.

—Miserable! fit M. de Vianne; cinquante coups de plat de sabre, voilà ce que je te dois.

—Ne me faite pas de mal, s'écria l'espion, et payez-moi ce que vous voudrez!

M. de Vianne jeta une bourse pleine d'or aux pieds de Mme d'Egoulas.

Celle-ci frémit de honte, et marcha droite et le front haut, sous son capuchon baissé, à la suite des dragons.

L'usurier prit le temps de se baisser et de relever la bourse, puis il regagna la tête du détachement.

Yvonik marchait à quelque distance, poussant de petits gloussements et faisant des bonds désordonnés le long des sentiers.

Ce fut en ce moment que Gildas, poursuivant sa faction dans le voisinage du presbytère, vit briller de loin les habits rouges des dragons et luire le cimier de leur casque.

Quelque folle que pût être son espérance d'arrêter, fût-ce l'espace d'une minute, la troupe armée venant se saisir de son maître, il résolut de se faire tuer sur le seuil de la maison curiale, et, appelant Mylio, il lui dit en désignant le groupe qui s'avançait:

(A continuer.)

## TABLEAU DE LA MARÉE

		Marée haute à Québec.	
		matin	soir
Lundi,	5 juillet.	4 47	5 14
Mardi,	6 "	5 37	5 59
Mercredi,	7 "	6 19	6 39
Jeudi,	8 "	6 57	7 13
Vendredi,	9 "	7 39	7 48
Samedi,	10 "	8 05	8 23
Dimanche,	11 "	8 40	8 58

N.-B. Le courant continu de monter 45 minutes après marée haute.

Phase de la lune.

Nouvelle Lune, mercredi le 7 juillet, à 8.37 hrs. a. m.

## AVIS

Toutes personnes endettées envers la succession de feu La Bégin N. P. sont priées de payer sous un mois à son frère Désiré Bégin, sans quoi elles seront poursuivies sans autre avis et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi priées de remettre leur compte entre les mains des sous-signés sous le même délai.

DÉSIRÉ BÉGIN,  
C. W. CARRIÈRE,  
Exécut.-Testamentaires.  
30 juin 1880

## Agent d'assurance contre le feu demandé.

Une compagnie anglaise d'assurance sur le feu, établie depuis longtemps, et désirant ouvrir une agence à Lévis, demande un agent.

S'adresser  
Boîte, No. 2002,  
Bureau de Poste,  
Montréal.

## F. X. Lepage

34, RUE de la COURONNE  
ST. ROCH, QUEBEC.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public de la ville et de la campagne qu'entre les améliorations qu'il a introduit dans son magasin, il vient de compléter son assortiment de printemps qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du choix et qualité. Quant aux prix il se flatte de pouvoir faire compétition avec n'importe quelle maison de cette ville, et l'on pourra s'en assurer en nous faisant une visite.

Nous offrons en vente des Coton Jaune, Shirting, Coton des Indes, Coton à Drap, Indiennes Américaines et Anglaises, Coupons d'Indiennes, Cotons de toutes sortes, Tweeds Canadiens, Anglais et Écossais, Casimir noir tout laine, Casimir noir Union, Casimir de couleurs.

Draps de toutes sortes, de tout prix et qualité. Ce dernier article est une spécialité de la maison.

Alpacas noir et couleurs; Cobourgs et Paramattas.

Assortiment complet d'articles de deuil.

300 pièces de Tweeds Écossais nouvellement reçus, Tweeds tout laine depuis 60 cts. jusqu'à \$1.00 la verge.

10 caisses de Chapeaux en feutre des plus nouveaux, pour hommes.

Une visite est sollicitée.

20 avril 1880.

## S. MARMEY

APOTHECAIRE

Côte des Marchands, Lévis.

A toujours en mains, Drogues, Médecines, Bombes patentés, Pain Killer, Sirop Epinette, Extrait de Malt, Huile foie Morue préparé, Vegetine etc. etc.

Articles de toilette: Restaurateurs, Huile, Essence, Brosses, peignes, etc.

Aux CULTIVATEURS.—VERT-PARIS, HELLEBORE, ELEXIR, GUM D'EPINETTE pour rhume à 15 cts., la Bouteille; préparation reconnue excellente et très-employée.

Vous trouverez de plus, beaucoup d'autres articles de fantaisie qu'il est trop long d'énumérer: tel que jouets d'enfants, catins etc.

Votre visite est toujours sollicitée.

## Remède Spécifique de Gray!

Le GRAND

TRADE MARK remède AN-TRADE MARK.

guérison  
infaillible  
pour la  
faiblesse  
séminal.

Before Taking la sperma-torrhee, im. After Taking.

puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. de MEDECINE de GRAY,  
Toronto, Ontario, Canada.  
En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, Lévis, et à Québec chez tous les droguistes, en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous laira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.

24 nov. 1879.

## Labadie &amp; Rheume

Marchandis en général

Ancienne place de M. N. BELLERIVE  
MARCHÉ LAUZON, LEVIS.

Toujours en mains: Effets d'épicerie de toutes sortes, Fleur, Thé, Café, Bis-cuits, etc., Beurre, Poissons de toutes sortes, etc., Légumes toujours frais, etc. Les effets seront de première qualité. Vous serez toujours servis promptement et avec politesse.

Une visite est respectueusement sollicitée.

LABADIE & RHEAUME,  
Lévis, 5 mai.

## ALEXANDRE LANGLOIS

Marchand general de  
Provisions, etc.

ST. FRANÇOIS, BEAUCE!

Mines d'or de la Beauce.

TRAVAUX IMMENSES!!

FORTUNE! FORTUNE! FORTUNE!

Tous les jours un grand nombre d'étrangers spéculateurs et ouvriers arrivent à la Rivière Jalbert, Rivière-du-Loup, rivière Chaudière, Beauce, dans le but d'acheter des lopins de terre ou de travailler à l'exploitation de ces mines si riches.

A tout instant, l'on entend dire que des lingots depuis un gramme jusqu'à 4 onces et plus sont trouvés par des mineurs. Enfin la plus grande excitation règne à ce sujet.

Je profite donc de cette occasion pour annoncer aux mineurs et au public en général que j'ai ouvert un magasin général au village de St François, Beauce où les mineurs et tout ceux intéressés dans l'exploitation des mines trouveront constamment: Ferronneries: Pelles, Piques, Fourches pour dalles, (Sluce Forks), et tout ce qui concerne cette branche de commerce.

Marchandises sèches. Tweeds pour habillements, Draps, coton, flanelles, chemises, etc.

Groceries: Thé, café, sucres, melasses, sirop, chandelles, savon, etc.

Provisions: fleur, lard, poisson, maïs, etc. etc.

Le tout vendu au même prix qu'à Québec. Il suffit d'une visite pour vous en convaincre.

Les plus haut prix sont payés pour l'or.

J'échange l'or pour de l'argent ou des marchandises à des conditions plus avantageuses qu'à Québec.

ALEXANDRE LANGLOIS,  
Marchand general de provisions.

18 mars 1880

LEVIS. 8 JUILLET 1880

**LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.**

Détournons un instant nos regards de la politique provinciale pour porter notre attention sur un fait bien important et qui concerne la Puissance tout entière, nous voulons parler de la construction du chemin de fer du Pacifique.

Des hommes de génie conçurent l'idée d'une construction aussi gigantesque, il appartenait à des hommes de même force de la réaliser.

Sir Georges Cartier voulait donner l'entreprise du chemin à une compagnie de capitalistes anglais, qui aurait reçu en paiement trente millions de piastres et cinquante millions d'acres de terre.

Ce projet, qui fut entravé de toute manière, ici et en Angleterre, par nos libéraux et les Grits d'Ontario, est pourtant celui qui, plus tard, fut reconnu comme le plus sage et celui auquel le pays serait heureux de pouvoir revenir.

Il servit de cheval de bataille aux adversaires du gouvernement d'alors, qui au moyen d'intrigues et de trames habilement ourdies escadèrent les hauteurs du pouvoir sur les débris du projet de Sir George.

Mais l'élévation du poste donna le vertige à des hommes constitués pour tout autre chose que gouverner, et ils marchèrent d'erreurs en erreurs jusqu'à ce que la Puissance fut obérée, la caisse vide avec un déficit de sept millions.

Cependant le chemin n'était guère plus avancé qu'à l'époque où ils prirent la direction des affaires, et l'on s'aperçut que les quarante quatre millions dépensés n'avaient servi qu'à faire des explorations dont le but était de se faire des partisans et de favoriser des amis.

La succession n'était pas avantageuse, mais elle tombait entre les mains d'hommes habiles, prudents et énergiques; c'étaient, pour la plupart les anciens collègues et les amis du grand chef canadien français.

L'on vit aussitôt l'espérance renaître, la confiance se rétablir, la prospérité s'accroître. Deux ans ont suffi pour démontrer que l'honnêteté politique fait plus à elle seule que toutes les ressources d'un pays. L'égoïsme et l'intérêt personnel peuvent bien pendant quelques mois, quelques années servir les intérêts d'une administration vénale; mais la durée en est précaire et les actes administratifs désastreux.

La nouvelle administration conservatrice est revenue, autant qu'il était possible de le faire, avec les travaux commencés sur différents points, au plan originaire de Sir Cartier, savoir, l'octroi des terres sur presque tout le parcours de la voie ferrée. La grande majorité de la chambre y a donné son concours et des milliers d'ouvriers de tous genres sont à l'œuvre.

Cette entreprise, qui, selon les adversaires du gouvernement, devait ruiner le pays, n'a pas été jugée de cette manière par les capitalistes anglais.

Ils sont au contraire bien convaincus que la construction du Pacifique est une source de revenus considérables. Aussi se sont-ils empressés d'entrer en négociation avec le cabinet de Sir John, ont envoyé au Canada des agents autorisés à contracter avec le gouvernement et offert de construire eux-mêmes toute la ligne sans qu'il en coûte un centin au trésor public.

A l'occasion, d'un dîner qui se donnait dernièrement à Bath, Sir John déclara ouvertement que les négociations étaient très avancées et qu'il ne s'agissait plus que d'aller à Londres pour conclure tous les arrangements.

Sir John dit qu'il était heureux d'annoncer que, non seulement il n'y aurait plus lieu d'avoir aucune appréhension au sujet du coût du chemin, mais encore que le pays serait complètement déchargé de l'obligation de s'imposer aucun sacrifice.

Le paiement doit se faire en lot de terre qui seront cédés aux capitalistes qui recevront deux cent cinquante millions d'acres de terre. Ainsi, aucune imposition, ni aucune taxe nouvelle ne seront requises pour la construction du chemin.

Le peuple se réjouira d'être déchargé du fardeau que lui avait imposé M. McKenzie, et le Nord-Ouest et la Colombie pourront, dans un avenir prochain, jouir des avantages du chemin tant désiré sans qu'on ait eu besoin de recourir au trésor public.

La politique fédérale ne saurait, sur ce point comme sur bien d'autres, manquer de rencontrer l'approbation de toute la Puissance, et nous pouvons dire que ce dernier acte du cabinet de Sir John ne sera pas un de ceux qui auront le moins mérité la reconnaissance de la nation toute entière.

**COMITE DES COMPTES PUBLICS.**

**L'AFFAIRE CHAPLEAU-PRENTICE.**

*Continuation du témoignage de Mr. Prentice.*

On continue à examiner M. Prentice. Il produit un grand nombre de lettres dont plusieurs n'ont aucune importance. Il dit qu'il a rencontré M. Robertson à Montréal, le 23 déc. qu'il avait aussi vu M. Chapleau, et lui avait dit que l'affaire était réglée. Le jour suivant il écrivait au Premier Ministre la lettre suivante :

Mon cher Chapleau, Depuis plusieurs mois j'ai fait des affaires très-difficiles pour vous et je suis enfin parvenu à tout arranger à la satisfaction de votre trésorier et à la votre.....

**LE 2 DEC. J'AI NEGOCIE UN EMPRUNT DE \$500,000 AVEC M. BARBEAU A 6 0/0 POUR MOI, MAIS A 5 0/0 POUR LE GOUVERNEMENT.** La banque de Montréal mit obstacle à cela, effraya les autres banques, de sorte que pour quelque temps, mon action fut comme paralysée.

M. Ritchie envoya aussi un rapporteur du Star avec tous les détails de la difficulté et l'on eut des entrevues avec les gérants de la banque.

Maintenant je donnerai un récit succinct de cette triste histoire : Le 2 Décembre, je vous annonçai que votre emprunt était prêt; cette nouvelle fut communiquée à vos collègues; Subséquentement, la Banque de Montréal, empêcha ma transaction et le blâme, dans l'esprit de vos collègues, retombe aujourd'hui sur moi. Je sais que dans leur imagination, il y a eu un grand tort de commis; mais vous pourrez rétablir tout cela à la première occasion. J'envoie une copie de ma première lettre au trésorier en l'informant que l'emprunt a été fait suivant ses desirs, et lorsque vous parlerez de cette affaire avec vos collègues, vous pourrez les informer que j'ai réussi à emprunter l'argent.

Le témoin continue en disant que après avoir passé à peu près un mois pour vaincre toute les difficultés qui se présentaient, il pensa qu'il serait agréable au gouvernement d'apprendre qu'il avait obtenu de l'argent à cinq pour cent, tandis qu'au contraire M. Dansereau l'informa que les ministres étaient très désappointés. Ce qui le surprit beaucoup, et il reçut de M. Chapleau un télégramme qui lui disait : "Je vous ferai connaître les vues du trésorier demain."

Le témoin dit qu'étant en très bons termes avec M. Chapleau, il s'attendait à être choisi pour négocier l'emprunt dont il s'agissait pour plus tard; et il était certain de l'être. Il rencontra M. DeCelles, et lui dit qu'il paraissait inconvenant de payer le montant lui-même, et M. DeCelles lui dit immédiatement que M. Sénécal paierait probablement cette somme. Il fut donc convenu qu'une entrevue aurait lieu à l'hôtel Richelieu entre DeCelles, Sénécal et moi-même.

M. Sénécal dit que sans doute, il donnerait de l'argent si M. Chapleau le voulait. Il considérait que c'était son devoir d'aider le gouvernement, et, il consentit à fournir la différence entre 5 et 6 par cent, sur la somme de \$300,000; et le témoin dit à M. Sénécal "je veillerai à ce que vous ne perdiez rien." M. Sénécal répondit qu'il avait des moyens de s'indemniser autrement. Il admira beaucoup la générosité de cet homme, et tous deux firent ce qu'ils purent, pour aider M. Chapleau. Il offrit de rendre cette somme, sur la commission du prêt, des 4 millions. M. DeCelles était présent à cette conversation.

Le témoin dit, qu'il n'aurait jamais demandé d'argent à M. Sénécal, s'il n'en avait pas eu autant d'employé dans les chemins de fer de New-York. On ne mentionne pas à M. Sénécal, ce que devait être la commission sur l'emprunt du chemin de fer, mais on supposait que ce ne serait pas moins de 1 pour cent. Plus tard, M. Dansereau et Sénécal dirent, qu'ils leur fallait les deux-tiers de la commission sur l'emprunt du gouvernement. Le témoin dit que ce n'était pas juste. Alors M. Sénécal se retira en disant "réglez l'affaire avec Dansereau." Celui-ci essaya de me démontrer qu'il ne faisait pas beaucoup de profit avec cette affaire, et qu'il avait à partager l'argent en trois parties. Le témoin consentit à payer la moitié, mais non les deux tiers. M. Dansereau repartit : "Nous aurons une bonne commission sur la vente du chemin de fer."

Dans le mois de mars ou avril, M. Chapleau alla aux Etats-Unis et lui fit part [à M. Prentice] de ses entrevues avec les banquiers qui avaient été concernés dans l'emprunt de M. Joly et qui exigeaient de lui le même prix. M. Chapleau leur avait dit qu'il voulait 98 pour l'emprunt, et qu'il n'était pas comme M. Joly, obligé de vendre. Le témoin dit alors à M. Chapleau : "Cela sera-t-il le prix qu'il me faudra donner? M. Chapleau répondit : Non, on vous le prêtera à moins." Le témoin écrivit alors en Angleterre et demanda un emprunt à 99. Le 30 du même mois, il reçut une réponse très favorable qu'il communiqua immédiatement au Premier Ministre.

Il dit qu'il n'avait alors aucune crainte au sujet du voyage de M. Wurtele parce qu'il avait l'assurance que ce monsieur n'était allé en France que pour les affaires relatives au crédit Foncier.

Le témoin dit qu'il avait dit à M. Chapleau à son retour de New-York que le mieux que l'on pouvait avoir à New-York serait 96 et le Premier Ministre ne lui avait jamais parlé de l'emprunt français.

L'hon. M. Chapleau dit que la question devenait tellement intéressante qu'il allait produire, afin de rafraîchir la mémoire de M. Prentice, un télégramme reçu par le secrétaire-provincial, le 22 mars 1880 :

"L'affaire est conclue avec les banquiers. Six millions à 98 avec annuité, comprenant 5 0/0 d'intérêt, payable semi-annuellement, à Londres ou à Paris. Signé MORANGES"

M. Chapleau lit un autre télégramme non moins important et demanda au témoin si, en présence de ces preuves, il maintenait le témoignage qu'il avait donné.

M. Prentice répond qu'il avait été trompé et dit que M. Robertson n'avait rien connu de l'emprunt français avant le 5 ou 6 mai et qu'il lui avait dit qu'il n'accepterait pas la proposition de Paris, que c'étaient MM. Chapleau, Paquet, et le consul Français qui avaient fait cet emprunt et qu'il n'avait rien à y voir.

L'hon. M. Chapleau demanda alors à M. Prentice s'il ne serait pas surpris de voir un télégramme de M. Wurtele qui était alors à Paris et qui était autorisé par un ordre en conseil, lequel ordre en conseil avait été proposé par M. Robertson lui-même.

M. Prentice dit que rien maintenant ne le surprenait après la déception qu'il avait eue.

Comme il était 1.30 heure, l'hon. M. Chapleau demanda l'ajournement, disant que, en général, c'est au moment où c'est le plus intéressant que se terminent les romans.

Le comité s'ajourne.

*Pour l'Europe.*—M. Louis Honoré Fréchette et M. Lejeune, conférencier, partirent samedi prochain, pour Paris.

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE**

Séance du 7 juillet.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures p. m.

La discussion se continue sur l'item de l'immigration.

M. GAGNON propose en amendement, secondé par M. Molléur "que cette chambre ne concurre pas dans le rapport du comité mais que le rapport soit renvoyé au comité des subsides avec instruction de réduire le montant à \$5,000 et d'appliquer les autres \$5,000 à favoriser la grande cause de la colonisation, plutôt que de favoriser une immigration dangereuse ou au moins factice".

M. GAGNON accompagne cet amendement de quelques remarques disant qu'il est préférable de favoriser la colonisation au lieu de favoriser une immigration factice.

Plusieurs députés, desirant faire connaître les raisons qui motivent le sens de leur vote, entr'autres MM. Bergevin, Desaulniers, Picard, Molléur, Dupuis ainsi que plusieurs autres.

L'amendement est mis au vote et rejeté sur la division suivante :

**POUR :** MM. Bergevin, Blais, Bouthillier, Boutin, Dupuis, Gagnon, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Montmorency), Langelier (Portneuf), Marchand, Mercier, Molléur, Nelson, Parent, Poirier, Prefontaine, Rinfret dit Malouin, Ross, Shebyn et Watts. 23.

**CONTRE :** Audet, Beaubien, Beaudet, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Flynn, Gauthier, Houde, Irvine, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Marion, Mathieu, Meikle, Paquet, Picard, Robertson, Robillard, Sawyer, Taillon, 30.

Avant que la motion principale soit adoptée M. Mercier fait remarquer que l'hon. Premier ministre ayant déclaré qu'une somme de \$8,000 était suffisante pour l'émigration il propose, secondé par M. Desaulniers que la motion principale ne soit pas adoptée, maintenant, mais que le rapport soit de nouveau renvoyé au comité des subsides, avec instruction de réduire à \$8,000 le montant destiné à l'immigration, même montant qui a été dépensé l'année dernière.

L'hon. M. CHAPLEAU soulève une question d'ordre.

Avant que cette question d'ordre soit décidée par l'orateur l'hon. M. Mercier consent à retrancher la partie de la motion qui a soulevé cette question d'ordre.

Sans discussion le vote est donné comme suit :

**POUR :** Bergevin, Blais, Bouthillier, Boutin, Desaulniers, Dupuis, Gagnon, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Lalonde, Langelier (Montmorency), Langelier [Portneuf], Marchand, Mercier, Molléur, Nelson, Parent, Poirier, Prefontaine, Ross, Shebyn et Watts. 24.

**CONTRE :** Audet, Beaubien, Beaudet, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Deschênes, Duckett, Duhamel, Flynn, Gauthier, Houde, Irvine, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Marion, Mathieu, Meikle, Paquet, Picard, Racieor, Robertson, Robillard, Sawyer et Taillon. 29.

L'hon. M. IRVINE dit que le gouvernement vient d'échapper à une défaite, et il conseille à l'hon. Premier de ne plus faire une question ministérielle avec de semblables mesures.

L'hon. Premier fait remarquer que les items d'un budget qui ne sont, ni plus ni moins, que le programme d'un gouvernement ne doivent pas être considérés comme question libre et qu'il ne désire pas retirer aucune des mesures qu'il présentera devant cette chambre.

MM. BERGEVIN et DESAULNIERS donnent les raisons qui ont motivé leurs votes et terminent en disant que quoique conservateurs, ils désirent maintenir leur indépendance.

Finalement l'item est adopté et la chambre s'ajourne vu qu'il est six heures.

**SEANCE DU SOIR.**

Les bills privés suivants subissent leur troisième lecture et sont adoptés.

[No 57] pour définir les pouvoirs de héritiers Quésnel, de disposer de certaines propriétés foncières.

[No. 58] incorporant la compagnie

de chemin de fer de ceinture de La-chine et de la Pointe Claire.

[No. 26] amendant l'acte incorporant la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu et l'acte subséquent 39 Victoria, chap. 59, prolongeant le délai pendant lequel la dite compagnie doit commencer ses travaux.

[No.54] pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la Rivière Sud et du Tunnel.

*Bills et ordres publics*

La Réception du rapport du comité de toute la chambre sur le bill [No. 71] pour amener les différents actes de la profession de Notaire dans la Province de Québec, est adoptée.

Bill pour abolir la qualification foncière des députés de l'Assemblée Législative de Québec.

Après discussion, le bill subit sa seconde lecture.

On reprend les débats sur la seconde lecture du bill No (70) pour amender la loi concernant l'économie interne.

L'hon. M. MERCIER dit que, avant la présentation de cette loi, l'orateur pouvait seul administrer la commission de l'économie interne tandis qu'aujourd'hui, au contraire, ce sont les membres composant cette commission interne, sans l'aide de l'orateur, qui décident toute question.

Je m'appuie sur le principe de la loi adoptée l'année dernière à la chambre fédérale, et ce principe est que les membres de la commission n'ont aucun pouvoir, sans l'aide de l'Orateur, pour affermir la loi et la dignité de la chambre.

L'hon. Mercier propose en amendement, secondé par l'hon. F. Langelier, que le bill soit renvoyé à trois mois.

L'hon. M. LORANGER. Je suis de l'opinion du député de St. Hyacinthe quand il dit qu'il s'opposera à tout attentat à la liberté de l'Orateur et de cette chambre; mon intention n'est pas de restreindre les privilèges de l'Orateur, mais de faire exécuter la loi suivant le sens dans lequel elle avait été conçue.

Je n'ai jamais voulu atteinter aux privilèges de l'Orateur parce qu'en portant atteinte à ces privilèges nous porterions atteinte à ceux de la Chambre même; mais je veux démontrer que l'Orateur a des pouvoirs parfaitement établis et que ces pouvoirs, quoique plus grands que ceux des membres composant cette commission interne, ne constituent cependant pas seuls les pouvoirs de la commission.

L'hon. M. JOLY s'oppose à la plupart des modifications suggérées dans ce bill et termine en disant qu'il ne croit pas que ce bill ait sa raison d'être.

L'hon. M. BEAUBIEN veut donner à l'orateur des pouvoirs illimités.

Les hon. MM. Chapleau et Flynn résument le débat.

L'amendement étant mis aux voix est perdu par une majorité de trois voix.

**POUR :** Messieurs Joly, Langelier, Mercier, Marchand, Ross, Rinfret, Laberge, Lafontaine (Shefford), Langelier, Gagnon, Poirier, Boutin, Dupuis, Parent, Lafontaine, [Napierville], Blais, Beaubien, Bergevin, St. Cyr, Watts—Total 29.

**CONTRE :** MM. Chapleau, Robertson, Loranger, Paquet, Lynch, Flynn, Gauthier, Caron, Murphy, Lavallée, Duckett, Deschênes, LeCavalier, Beaudet, Fortin, Desaulniers, Maguau, Robillard, Charlebois.—23.

Le bill est lu une seconde fois et discuté en comité général.

Le bill des estampilles, du Sillieteur Général, est aussi lu une seconde fois et rapporté au comité général de toute la chambre.

La chambre s'ajourne à minuit.

**TELEGRAPHIE.**

FRANCE

Paris, 7 juillet.

La chambre des députés a adopté le rapport final du comité d'amnistie, et a fixé le 14 du mois présent, comme étant la dernière limite à laquelle il serait permis au gouvernement d'accorder certains pardons.

Dans les débats qui précéderont le vote sur le rapport du comité de l'amnistie, DeCassagnac, bonapartiste, soutint que le ministère, devait résigner, parce qu'il avait été défait dans le Sénat. DeFreynein, expliqua l'attitude du gouvernement sur cette question, il dit que les ministres dans

le Sénat, ont voté l'amendement, excluant les assassins et les incendiaires dans un but tout particulier, bien qu'ils l'eussent déjà rejeté, à cause de la difficulté de mettre la chose à exécution. Il pensait que le bill tel qu'envoyé par le Sénat, pouvait être l'objet d'un compromis.

Les députés Bonapartistes déclarèrent qu'ils voteraient pour l'amendement du comité.

Un comité de gentilshommes réactionnaires a proposé d'offrir des médailles d'or à tous les magistrats qui se sont démis de leur position, plutôt que de sanctionner les décrets contre les ordres religieux.

Les trois groupes républicains se sont réunis avant l'ouverture de la chambre des députés, pour considérer la question d'amnistie. Le Centre-gauche a déclaré qu'il acceptait l'amendement du sénat, qui allait à exclure les communistes condamnés pour assassinat, et qui avaient préalablement été condamnés pour offense non politique.

L'extrême gauche et les plus avancés préfèrent adopter l'amendement du sénateur Labiche, sujet à certain changement. Si les antécédents criminels sont pris comme le critérium de l'exclusion de l'amnistie, l'amendement s'appliquera alors à 509 personnes sur 895 qui sont encore en exil. Ces 509 personnes n'ont pas été condamnées pour assassinat ou incendiarisme et ne pourraient par conséquent bénéficier de l'amendement du Sénat.

La chambre des députés a adopté le rapport final du comité sur le bill de l'amnistie.

**Halifax.**

7 juillet.

—La princesse Louise doit se rendre à Halifax et y passer quelques jours.

Un chevreuil maigre, pesant 600 lbs., a été capturé aujourd'hui par une goélette faisant la pêche sur le rivage près de Meagher.

**St Jean N B.**

7 Juillet.

Les hon. MM. Bowell, Pope et Baby sont partis pour l'Île du Prince Édouard.

—On dit que 50 chinois doivent être importés dans cette ville pour travailler dans les usines de Woodstock.

**Ottawa.**

7 juillet.

Plusieurs beaux radeaux de bois carré opèrent actuellement leur descente à travers les glissoires de la Chaudière et couvrent déjà la rivière sur une grande étendue à la Pointe Nepean et au bas de "Government Hill," en route pour Québec.

Village du Désert, 6 juillet.  
Une terrible bataille a eu lieu dans ce village, samedi, entre des voyageurs et un certain nombre de sauvages. Le combat a duré pendant plus de deux heures, et dans la mêlée, un sauvage du nom de Michel, reçu sur la tête un coup de bâton qui lui fendit le crâne. Il ne saurait en revenir. Un bon nombre ont été blessés des deux côtés.

**NOUVELLES GÉNÉRALES.**

—L'anniversaire de la déclaration d'indépendance a été célébré le 3 juillet, à Atlanta, Géorgie, avec une magnificence qui ne s'était pas vue depuis la guerre.

—A Paris, la fête du 14 juillet, surtout si l'amnistie est proclamée, sera d'une splendeur sans précédent. Le prince de Galles et le roi de Grèce viendront à Paris pour y assister.

—Une dépêche de Rome annonce que le Vatican a envoyé de nouvelles instructions aux évêques belges, leur recommandant la prudence et tout en étant opposé à la nouvelle loi d'instruction les engageant à se renfermer strictement dans la limite des lois du pays.

Une dépêche de Washington annonce que la frégate Tennessee a reçu l'ordre de se rendre à Cuba pour faire une enquête à l'égard des actes de violence commis sur des goélettes américaines par le Nuncio, navire qu'on suppose être une canonnière espagnole.

—Aux Sand Lots, le dimanche 4, Wellock, l'ancien lieutenant de Kearney, l'a dénoncé de la manière la plus

catégorique. Il a affirmé que Kearney possédait à Marblehead [Mass.], des propriétés valant \$60,000, qu'il avait accumulées au moyen de présents des riches, pendant qu'il prétendait défendre les intérêts des ouvriers pauvres et qu'il voulait lui-même se faire passer pour pauvre.

**COURRIER DE LEVIS.**

**Honneur.**—Nous apprenons avec plaisir que Mlle Eugénie Lemieux a obtenu le diplôme et la médaille d'élève graduée au Convent de Jésus-Marie [St. Joseph de Lévis]. Cette belle institution continue à justifier sa réputation déjà si ancienne; les importantes améliorations matérielles qui ont été opérées depuis quelques années, et surtout depuis les premiers jours du printemps, lui assurent, plus que jamais, un rang distingué parmi les meilleurs établissements d'éducation du pays.

La médaille accordée par Son Excellence le Gouverneur-Général a été décernée à Mlle Lizzie Cass.—*Communiqué.*

Les autres journaux sont priés de reproduire.

**Prorogation.**—On croit que la Législature Locale sera prorogée vers le 17 de ce mois.

**Amputation.**—Nous apprenons que le Dr Rowan, qui se fit mordre la main gauche, il y a quelques mois, par une personne de cette ville qui eut une attaque d'épilepsie, a été obligé de se faire amputer le bras à Montréal par deux habiles chirurgiens.

**Le Napoléon III.**—Ce steamer doit partir aujourd'hui pour approvisionner les phares placés sur le golfe St. Laurent.

**L'assurance Stadacona.**—Les liquidateurs de l'assurance Stadacona travaillent activement. Des arrangements satisfaisants ont été pris avec un bon nombre de débiteurs. Il paraît qu'un dividende sera payé l'automne prochain.

**Commission de chemin de fer en Canada.**—Il est question de créer une commission des chemins de fer en Canada, à l'instar de celle qui existe en Angleterre, et rend des services précieux au commerce et au public en général.

L'opinion publique ici, nous sommes sûr, verrait d'un bon œil l'établissement d'un semblable tribunal, qui aurait le pouvoir de protéger le public contre les exigences injustes des compagnies.

**COURRIER DE QUÉBEC.**

**Pénible accident.**—Hier, M. Horace Patton, fils aîné de M. James Patton, gérant de la compagnie de la Traverse, et le Dr. Henry Russell, se rendaient au Lac Beauport. Dans l'après-midi, tous deux se rendirent à un certain endroit sur le Lac pour se baigner; ils se jetèrent à l'eau et reparurent presque aussitôt à la surface, mais M. Patton parut si épuisé que son compagnon n'osa vers lui pour le secourir. Cependant, après être plongé deux fois le Dr. Russell constata qu'il lui était impossible de sauver son ami. Pendant ce temps le bateau s'était éloigné de l'endroit où ils l'avaient placé et le docteur parvint à le saisir qu'après bien des difficultés.

Plusieurs amis de la famille éplorée sont partis hier soir, pour le Lac Beauport afin de faire des recherches pour retrouver le cadavre.

Le défunt, âgé de vingt-cinq ans, était employé chez M. R. H. Smith. C'était un jeune homme modeste et jouissant du respect et de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Nos condoléances à la famille si cruellement éprouvée.

Sur les bateaux de la Traverse, aujourd'hui, un pavillon est hissé à mi-mât en signe de deuil.

**A midi.**—Les amis du défunt qui se sont rendus au lac Beauport pour chercher le cadavre de l'infortuné sont arrivés à l'endroit vers 3 heures, a. m. ce matin. Après 2 heures de recherches, c'est-à-dire vers cinq heures, ils ont réussi à repêcher le cadavre et l'ont transporté au domicile de son père immédiatement.

Les funérailles auront lieu demain matin à neuf heures.

**Ministériel.**—Sir John A. Macdonald, Sir Charles Tupper et l'hon. J. H. Pope sont attendus ici aujourd'hui, et partiront pour l'Europe samedi.

**Contrat.**—M. Lamontagne, de la Pointe des Monts, a obtenu un contrat du gouvernement pour fournir les poteaux pour la ligne télégraphique aux Îles Anticosti et Magdeleine. Le nombre des poteaux sera d'environ huit mille et le prix est, paraît-il, de 95 centins chaque.

**Vente par encan.**—La barque "Our Annie" de 364 tonneaux a été vendue par encan au quai Crawford, hier matin et adjugé à M. A. Picard pour la somme de \$2,000.

—La barque "Selma" aussi vendue par encan, a été adjugée à M. J. Julien, pour la somme de \$800. Le matériel a été vendu séparément.

**Sessions de quartier.**—Géléon Lessard, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, est condamné à huit jours de prison; et sur une seconde accusation, d'obtenir des marchandises frauduleusement, deux ans de pénitencier.

Philippe Lavoie, pour vol d'argent à son maître, six mois de prison aux travaux forcés.

Le terme est ensuite déclaré clos.

**Cour du Recorder.**—Magdeleine Barras, veuve de Prosper Guilmet, âgé d'environ 60 ans, qui après des démarches, n'a pu obtenir une place dans aucun hospice, est envoyée en prison pour un mois sur sa demande.

James Burke, âgé de 37 ans et incapable de travailler, est aussi envoyé en prison pour un mois.

Louis Beaubien, flânant et obstruant la voie publique, un mois de prison.

Thomas Fogarty, pour avoir assailli Andrew Wilson, sur la rue Champlain, est condamné à deux mois de prison.

**Personnel.**—L'hon. M. Langevin est arrivé de Sherbrooke, ce matin. Il partira samedi pour Ottawa.

—Sir John A. Macdonald et Sir Chas. Tupper, sont attendus en cette ville aujourd'hui.

**Enquête.**—On a assigné Sir Léonard Tilley pour comparaître comme témoin dans l'affaire Chapleau-Prentice dont l'enquête se continue devant le comité des comptes publics.

**Mort subite.**—Une enfant, âgée de dix ans, fille de M. Nolin, épicière, est morte subitement hier, d'une indigestion.

**Pour le Saguenay.**—Le vapeur Saguenay laissera le port demain matin, à 7.30 heures, pour le Saguenay et les ports intermédiaires.

**Assurance "Québec."**—Les directeurs de cette compagnie d'assurance viennent de déclarer un dividende semi-annuel de cinq pour cent.

**Cour de police.**—Six matelots du "Mangerton" pour refus de quitter le port, prétendant que ce navire n'est pas dans dans une condition propre à prendre la mer; ordre pour inspection est ordonné.

**Commission du Havre.**—L'assemblée mensuelle des commissaires du Havre a eu lieu hier après-midi.

M. le Président soumet un rapport dans lequel il exprime sa satisfaction pour la manière active avec laquelle les travaux du Havre et du bassin de radoub ont été poussés durant le dernier mois.

Les contracteurs des travaux du Havre ont employés durant le mois de juin du ciment de Portland, avec succès.

Ce rapport fait aussi mention du procès des deux pilotes dont l'un, M. Siméon Plante, a été suspendu pour la vie.

Ce pilote fut trouvé coupable d'avoir, le 24 mai dernier, causé le naufrage du navire "Our Annie," à l'extrémité ouest de l'Île Verte. L'autre, M. Pierre Roy, accusé d'avoir échoué la barque "Algiers," le 25 du même mois, près de l'Île-aux-Grues, est acquitté. Il fut prouvé que cet accident était arrivé pendant une violente tempête, que le vaisseau n'avait souffert aucun dommage, et surtout qu'il n'y avait pas eu de négligence de la part du pilote.

Dans le cours du mois trois mille trois cents tonnes de lest ont été déchargées dans la rade par huit bâtiments.

Voici un état comparatif des argentés perçus durant ce mois avec celui correspondant de l'année dernière :

Mois.	1879.	1880.	Différence
	\$	\$	in 1870.
Droit de tonn.	3,657.50	5,065.10	\$397.60
" d'import.	135.32	657.00	511.68
" d'export.	449.46	836.10	406.64
" du Havre	322.24	467.00	144.76
Total....	5,574.52	7,035.20	4,469.68

P. V. VALIN, Président.

**Concert à la Jeune Lorette.**—Ce soir, 8 juillet 1880, sous le patronage de Son Excellence le lieutenant gouverneur et de Mme Robitaille.

On y verra figurer le cercle musical de Québec, sous la direction de M. Gaboury et de M. Alfred Vézina. On représentera des tableaux vivants sous la direction de Mme Vincelle.

On y entendra Mlle A. Rhéaume, Mme Théo. Falardeau, M. et Mlle. Wyse, M. Tessier et M. P. Boutet, ainsi que le chœur du village huron, sous la direction de Mme. H.O'Sullivan.

Un peu avant l'ouverture du concert, si le temps le permet, les Hurons, en costume, danseront leurs danses de guerre sur le terrain avoisinant la chapelle indienne.

Portes ouvertes à 7 heures et demie P. M.

Sièges réservés, 50 centins; sièges ordinaires, 25 centins.

Au profit de la chapelle et de l'école du village huron.

**Nouvelle invention.**—Le 2 juillet courant avait lieu au Palais à Québec à la gare du chemin de fer Q. M. O. et Oc., l'essai de l'appareil à accoupler les chars en présence d'une foule de témoins. L'essai a parfaitement réussi. Un des grands mérites de cette nouvelle invention est de faire disparaître le danger auquel sont toujours exposés les pauvres ouvriers qui remplissent les fonctions de serre-freins en s'introduisant entre les chars. L'appareil qui doit être fait en fer, tout en étant très-solide n'offre rien de trop lourd et ne saurait aucunement nuire à l'élégance d'un char. Il est en outre d'une grande simplicité et le coût en paraît très minime.

MM. Trudel et Maheux n'ont fait que rendre automatique l'accouplement primitif, au moyen de l'anneau et de la cheville, actuellement en usage, le développement se faisant au moyen de leviers qui remettent la cheville dans la position nécessaire pour effectuer de nouveau l'accouplement.

**Naissance.**

La Dame du Dr. Wm. Lamontagne, du village Lauzon, Lévis, une fille.

**Mariages.**

Le 1er juillet, par le Rev. J. O. Chevalier, cure de Manchester, M. Edmond Lemerise à Mademoiselle Odile Gellinas, fille de M. Joseph Gellinas.

—A Montréal, à l'église Ste. Brigitte, M. Louis Coallier, plombier, confaisait à l'autel Mademoiselle Virginie Forget dit Dépatie, deuxième fille de J. Bte. Forget dit Dépatie, marchand.

—A Ottawa, le 6 juin, à la Basilique, par M. l'abbé Campeau, Utric Valliquette, éc., ingénieur civil à l'emploi du département des Travaux Publics, à Mademoiselle Sarah Lallamane, d'Ottawa.

**Décès.**

Le 6 du courant, le jour de l'anniversaire de sa naissance, à l'âge de 84 ans Madame veuve Veronique Saunders, épouse d'Augustin Prud'homme dit Faguy, autrefois du faubourg St. Jean. Le convoi funèbre laissera la résidence de sa sœur, Madame veuve Maguerite Laporte, No 5, Marche Finlay, vendredi à huit heures a. m., pour se rendre à l'église du faubourg St. Jean et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

A la Basse-Ville de Québec, le 6 de juillet 1880, à l'âge avancé de 83 ans, Sieur J.-B. Gaumond. Il sera inhumé vendredi, le 9 du courant, à St. Thomas de Montmagny.

A St. Roch, le 6 du courant à l'âge de quatre mois et demi, Marie-Louise-Elizabeth, enfant de M. Édouard, Thorn, menuisier.

A St. Sauveur, le 6 du courant, à l'âge d'un an, Joseph-Utric-Iréné-Alfred, enfant de Felix Fortin, éc., manufacturier de chaussures.

—A Ottawa, le 6 courant, Marie-Louise-Rose-Anna, âgée de 6 mois, enfant de M. Ocl. Berubé.

—A Ste. Marguerite, comté de Terrebonne samedi le 3 courant, Marie Adeline Levasseur, épouse bien-aimée de Joseph Dufresne, cultivateur, à l'âge de 44 ans et 8 mois.

R. I. P.

**FAITS DIVERS.**

**Une leçon.**—La scène se passe à Londres, dans le Strand, un dimanche, à l'heure des offices.

Il neige. Une femme irlandaise, armée, balaye la rue.

—Passé une dame âgée qui s'arrête et regarde fixement la balayeuse :

—As-tu assisté à la messe? lui demanda la vieille dame.

—Non, ma chère lady, lui répond l'Irlandaise, il faut apporter de quoi manger aux petits.

—Passe-moi ce balai, lui dit l'inconnue; va à l'église; pendant ce temps, je vais travailler pour toi. Après la messe, je te rendrai ton balai et ce qu'il aura rapporté.

La pauvresse n'hésite pas. Elle lui abandonne son rouleau et s'en va entendre la messe à la chapelle la plus voisine.

A son retour, elle retrouve sa remplaçante qui s'acquitte consciencieusement de sa tâche.

—Rendez-moi mon balai, lui dit-elle; la messe est entendue.

—Reprends-le et voilà ce qu'il t'a rapporté, lui répondit la dame, en lui mettant dans la main une certaine quantité de pièces de billon, parmi lesquelles brillait l'or d'une guinée.

L'Irlandaise empocha le tout précipitamment.

La vieille dame en question porte un des plus illustres noms de la vieille noblesse catholique de l'Angleterre et il n'est point d'Anglais et surtout d'Irlandais qui ne soient au courant de ses excentricités.

**Un service en porcelaine qui coûte cher.**—Théodore R. Davis, l'artiste bien connu qui travaille pour les Harpers, a livré à la Maison Blanche, le 2, le fameux service de porcelaine dont il a lui-même fait les dessins et qui a été fabriqué par la compagnie Aviland, de Limoges, France. Le service comprend plus de 500 pièces, et a coûté \$20,000 aux fabricants. C'est tout ce qu'il y a de plus beau en ce genre; on ne trouve rien de pareil dans les cours les plus somptueuses de l'univers. Les plus belles porcelaines de la reine Victoria sont de la vieille faïence auprès de ces merveilles de l'art céramique. Les dessins de M. Davis surpassent de beaucoup en beauté vraiment artistique tout ce que le crayon des artistes européens avait pu imaginer. L'agent de la fabrique de Limoges à New-York dit un jour à M. Davis, en lui montrant une pièce d'une grande beauté: Tenez, je la brise à vos yeux, si vous pouvez me montrer un plus beau dessin. Quelques jours après, M. Davis apportait une esquisse à l'agent, qui en reconnut aussitôt la grande supériorité et brisa sa porcelaine.

**Expédition au pôle Nord.**—On continue à souscrire en faveur du ballon destiné à l'expédition projetée par le commandant Cheyne, qui vient de voir paraître sur la scène un rival dans la personne d'un nouvel explorateur qui signe "Anglo-Canadien," et qui se fait fort d'atteindre le pôle nord en quelques jours au moyen d'un ballon de son invention. Le *Globe*, de Toronto, est d'avis qu'on devrait éprouver cette dernière machine un plus grand intérêt que pour celle du commandant Cheyne, il est très désirable d'encourager la meilleure, celle qui promet les plus sûrs résultats.

**Baptême.**—On se rappelle M. Julien, ce riche négociant de Marseille qui s'est pris d'un tel engouement pour M. Paul de Cassagnac qu'il a voulu le doter, payer ses amendes et ses frais d'élections.

M. de Cassagnac s'y est toujours refusé. Cependant M. Julien ne s'est pas tenu pour battu et il vient de préparer au jeune fils du fongueux député, une parcellette capitonnée de banqunotes.

M. Julien était hier parrain de l'enfant. Comme don de joyeux avènement, il lui donne deux cent cinquante mille francs—à valoir, paraît-il, sur une dotation bien plus considérable.

La cérémonie a eu lieu à l'église de la Trinité. L'ex-reine Isabelle tenait avec M. Julien le jeune de Cassagnac sur les fonts baptismaux.

**VENTES PAR LE SHERIF**

Israël Paris contre Octave Beaudet.—Deux terres situées à St-Jean Deschailions, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendues à la porte de l'église de St. Jean Deschailions, le 12 juillet, à 10 heures a. m.

**Avis aux marins**

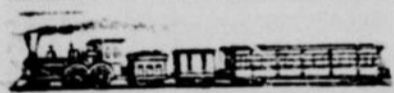
LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC a coulé à fond un quai à environ Deux cent-vingt 220 verges de l'extrémité de leur quai, Et une lumière rouge sera placée chaque soir jusqu'à ce que la construction soit assez avancée pour être visible.  
LOUIS NADEAU, Proté des charpentiers du Grand-Tronc  
8 Juillet 1880.

**BUREAU DE LA CORPORATION DE LA VILLE DE LEVIS.**

**Avis Public**

EST par le présent donné qu'une assemblée publique des électeurs de la ville de Lévis, pour le quartier Lauzon, qui ont droit de voter à l'élection des conseillers municipaux pour la dite ville se tiendra dans la dite ville, vendredi, le 23me jour de juillet courant, à neuf heures avant midi et qu'un poll sera ouvert, le même jour, et à la même heure dans le dit quartier Lauzon, dans la salle du conseil, dans la halle du marché Lévis.  
Afin de procéder à et alors à l'élection d'un conseiller pour la dite ville pour le quartier Lauzon, pour remplacer le conseiller Geo. T. Davie qui a résigné son siège et dont la résignation a été dument acceptée par une résolution du conseil passée à cet effet; le tout conformément aux dispositions de l'acte incorporant la ville de Lévis et de ses amendements.  
Date en la ville de Lévis, ce sixième jour du mois de juillet, mil huit cent quatre vingt.

GEORGE COUTURE, Maire.  
FLAVIEN R. Y., Secrétaire-Trésorier.



**CHEMIN DE FER Q., M., O. et Oc.**

**Des billets d'Excursion et pour Touristes**

Sont maintenant en vente pour les Sources St. Léon et Caédonia, Lac Memphremagog, Montagnes Blanches, Portland, Old Orchard Beach, Boston et New York.  
Pour plus amples informations, s'adresser au bureau, vis-à-vis l'hôtel St. Louis, Québec.  
L. A. SENECAI, Surint. Gén.  
5 juillet 1880

**AVIS**

Bureau de la Commission des chemins à Barrières de la Rive Sud, Québec.

Le 6 Juillet courant et après, une année d'intérêt sera payé aux porteurs des Débitures, émises sous l'autorité d'un acte du Parlement du Canada, passé dans la 20ième année du règne de Sa Majesté.  
S'adresser au sousigné de 9 heures a. m. à 4 heures p. m.  
L. BEGIN, S. T. C. C. B. B. S.  
Lévis, 3 juillet 1880.

La Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

Ligne de St-Jean Port Joli.

LE VAPEUR "CLYDE", CAPT. EUG. HAMOND.

Jusqu'à nouvel avis, partira du quai Saint-André à MIDI, les MARDIS, JEUDI et SAMEDI, pour Berthier, l'Île aux Grues, l'Islet et Saint-Jean Port Joli.  
Au retour, il laissera Saint-Jean Port Joli à 6 heures A. M., les Mercredis, Vendredis et Lundis.  
Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.  
A. GABOURY, Secrétaire.  
1er juillet 1880.

**CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.**

**Soumissions pour matériel roulant.**

La date pour recevoir LES SOUMISSIONS pour le matériel roulant du chemin de fer du Pacifique, s'étendant à quatre ans, est remis au 2 août prochain. Par ordre,  
F. BRAUN, Secrétaire.  
Départ des Chemins de Fer et Canaux. Ottawa, 23 juin, 1880.



**Odil Vallières & Cie.**

Horlogers-Bijoutiers, No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONCS. Montres et horloges réparées avec soin et garanties.  
Lévis, 7 juin 1880.



**Chemin de fer Intercolonial.**

**ARRANGEMENT**

**Saison d'Été 1880**

A PARTIR DE LUNDI, LE 14 DE JUIN et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer parti tout et arriveront à la Station de Lévis, comme suit :

Départ.	Temps du C. de F.	Temps de Québec.
Express de Halifax et St. Jean.....	7.30 a. m.	7.15 a. m.
Train d'accommodation et malle.....	11.30 " "	11.15 " "
Train de Fret.....	7.40 p. m.	7.25 a. m.
<b>Arrivé.</b>		
Express de Halifax et St. Jean.....	8.50 p. m.	8.35 p. m.
Train d'accommodation et malle.....	6.00 " "	5.45 " "
Train de Fret.....	5.15 a. m.	5.00 a. m.

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.  
Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.  
D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du Chemin de Fer. Moncton, 10 juin 1880.

**David Plante CORDONNIER**

46, Côte Lamontagne, Québec.



Avez vous besoin d'une bonne paire de chaussures légères, bien faites? Alors n'oubliez que vous ne pouvez vous procurer cet article à bon marché que chez M. D. Plante.  
Ce monsieur, revoyant les nombreuses demandes qui lui sont faites jusqu'à la fête St. Jean-Baptiste, a préparé un assortiment considérable de chaussures qui ne manqueront pas de satisfaire ceux qui l'honoreront d'une visite.  
Toutes commandes seront exécutées avec soin et promptitude.  
Il se charge aussi des réparations de chaussures à très-bas prix.

**J. E. ROY NOTAIRE**

Bureau de LEON ROY, Notaire No. 4, RUE WOLFE, LEVIS 4 juin 1880

**CIE. D'ASSURANCE Maritime et contre l'Incendie "DOMINION"**

Bureau principal pour la province de Québec :

119, rue St. François-Xavier MONTREAL.

CAPITAL: - - \$1,000,000  
Dépôt au gouvernement. 50,000

Assure à des taux modérés. ALFRED LEMIEUX, Agent

Bureau : 28, Côte du Passage. Lévis, 5 avril 1880.

**Trefle Michaud Marchand-Cordonnier**

Pied de l'escalier Champlain En face de l'élevateur.

M. Michaud informe ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a fait beaucoup d'améliorations dans la qualité de ses chaussures et de ses prix. Il tiendra constamment en mains un assortiment général de bottes, gaiters, souliers de toute espèce, bottines en kid français de première qualité; le tout fait à la main et à des prix défiant toute compétition.  
N'oubliez pas que ce magasin est au coin de l'ESCALIER et de la rue SOUS LE FORT, Basse ville Québec.  
10 mai 1880

**BUREAU DE LA CORPORATION DE LA Ville de Lévis**

LEVIS, 22 JUIN 1880

**AVIS PUBLIC**

Est par le présentes donné aux électeurs municipaux de la ville de Lévis que le rôle d'évaluation de la dite ville de Lévis, sera déposé au bureau du secrétaire-trésorier, en la dite ville, pendant la période d'un mois, on l'on pourra le voir, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi, à compter du vingt-deuxième jour de juin courant au vingt-sixième jour de juillet prochain et dans cet intervalle, toute personne qui se croira lésée de toute estimation exagérée, ou tout électeur qui désirera en faire biffoir ou y faire ajouter quelque nom, fera une demande à cet effet par écrit, et la soumettra au sousigné, le ou avant le dit vingt sixième jour de juillet prochain et à l'expiration du mois ci-haut mentionné, savoir: le dit vingt-sixième jour de juillet prochain à huit heures de l'après-midi, en le bureau de la susdite corporation, le conseil de la dite ville de Lévis, procédera à l'examen ou révision du dit rôle d'évaluation.  
GEORGE COUTURE, Maire.

FLAVIEN ROY, Secrétaire-Trésorier.

**LE PLUS Grand Assortiment DE CHAPEAUX ET FOURRURES DE LA PUISSANCE**

Venant d'être reçus et fabriqués expressément pour la grande

**Fete Nationale CHEZ**

**J. B. LALIBERTE** 124, RUE ST. JOSEPH ST. ROCH, QUEBEC.

Nos Départements de FOURRURES ET DE CURIOSITES INDIENNES seront ouverts tout le temps de la fête, tout ordre laissé à notre établissement pour fourrures tel que Capots, Manteaux pour dames, Sets de fourrures, Casques,

Chapeaux de soie, sera exécuté et livré dans les vingt-quatre heures, et tous ces effets seront faits dans les derniers goûts et vendus à des prix défiant toute compétition.  
**J. B. LALIBERTE.** 19 juin.

**Grande Vente Annuelle A LA MAISON ST. VALIER**

Nous commençons aujourd'hui notre grande vente annuelle. Nous avons fait des réductions énormes dans tous les départements. Nous en donnons un abrégé par la liste ci-dessous :

- Tweeds double largeur, depuis 45 cts. en montant.
- Tweeds 8 herbrooke, valant 55 cts. pour 35 cts.
- Tweeds Ecosais, valant \$1.20 pour 70 cts.
- Serge noire, double largeur depuis 70 cts. en montant.
- Drap noir, depuis 55 cts. en montant.
- Winceys et Cotons à chemises, depuis 6 cts. en montant.
- Wincey uni depuis 5 cts. en montant.
- Un lot de belles Fanelles d'été à grande réduction.
- Chapeaux feutre durs et mous valant 90 cts. pour 55 cts. seulement.
- Chemises blanches, depuis 60 cts. en montant.
- Chemises Regatta avec deux collets, valant \$1.25 pour 75 cts.
- AINSI que Collets, Cravates, Bretelles, Mouchoirs, etc., à grande réduction.
- Etouffes à Robes pour 9 cts. seulement.
- 900 verges Etouffes à Robes, laine et soie, valant 32 cts. pour 10, 12 et 15 cts.
- 500 verges Etouffes à Robes en coupons pour 8 cts. la verge.
- Corde de toutes couleurs valant 22 cts. pour 10 cts.
- Un beau lot de Corde de couleurs importé directement de Paris, valant 55 cts. pour 25 cts. seulement.
- Alpa noir, valant 27 cts. pour 11, 13 et 15 cts.
- Cobourg noir depuis 15 cts. en montant.
- Paramata noir valant 40 cts. pour 24 cts.
- Crêpe depuis 45 cts. en montant.
- Toile pour robes, valant 15 cts. pour 8 1/2 cts.
- Merinos français de toutes couleurs, valant 55 cts. pour 30 cts. seulement.
- Mousseline à rideaux depuis 4 cts. en montant.
- Mousseline pour grands rideaux, valant 25 cts. pour 15 cts. en montant.
- Point pour grands rideaux, valant 45 cts. pour 25 cts. en montant.
- Soie cordée un peu endommagée, depuis 20 cts. en montant.
- Un grand lot d'indiennes anglaise et française valant 15 cts. pour 8 cts.
- Serviettes, depuis 3 cts.
- Coton blanc, double largeur, valant 20 cts. pour 13 cts. seulement.
- Aussi Cotons Jaunes, Shirts et Cotons à tisser. Toutes marchandises de notre Etablissement sont à la même réduction.

**A l'Enseigne du Steamship Chez THOMAS McCORD 233, rue St. Valier, Québec.**

**CHEMIN DE FER DE LEVIS et Kennebec. A PARTIR DE**

**Lundi, 28 juin**

Les trains marcheront comme suit :

	Mixte.	Malle.
Laisant Lévis pour St. Joseph 9 30 A. M.	4.00 P. M.	
Arrivant à St. Joseph.....	12.30 P. M.	7.00 "
Laisant St. Joseph pour Lévis.....	5.00 P. M.	6.00 A. M.
Arrivant à Lévis.....	8.00 "	9.00 "

P. S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'Or Chaudière. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.

Billet de retour pour St. Joseph, 1ère classe..... \$ 2.00  
" " " 2me classe 1.35

ROBERT SMITH, Gérant  
Lévis, 28 juin 1880.

**On demande**

Deux ou trois commis sachant parler l'anglais et le français et ayant une expérience de deux ou trois années dans le commerce de marchandises seches.

S'adresser à ce bureau. Lévis 7 juillet 1880.

**C. L. ANGERS TOBACONISTE**

113, rue St. Jean, Haute-Ville QUEBEC.

Toujours en magasin: Tabac, Cigares, Cigarettes, Pipes, à vendre à BON MARCHÉ. Une visite est sollicitée.

**Maison à vendre**

Une maison à deux étages située en face de l'église N.-D. de la Victoire, voisine de la maison privée de M. Simpson, commerçant de charbon.  
Cette propriété possède une des plus belles vues de cet endroit sur le fleuve. Les conditions seront libérales.  
S'adresser à JOS. LEMIEUX, Ingénieur, bat aux des traversiers 4 juin 1880

**A LOUER**

La moitié d'une magnifique résidence privée, située près du Collège de Lévis, rue St. François, contenant sept appartements avec hangar et un grand jardin avec arbres fruitiers, ci-devant occupée par feu Louis Lavoie, pilote.  
S'adresser à LEON ROY, notaire, No. 4, rue Wolfe.  
Lévis, 11 juin 1880.

**LA LOTERIE**

Pour le Séminaire de Rimouski se tirera le 10 août prochain et les jours suivants.

**UNE PIASTRE LE BILLET**

250 lots à gagner: terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calculateur, modèle de goëlette, paires de robes, chromos encadrés, etc., etc.  
600 masses pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.  
S'adresser au secrétariat de l'Evêché de Rimouski.

**Chemin de Fer Q., M., O. et O**

**CHANGEMENT D'HEURES**

A COMMENCER Mercredi, 23 Juin '80

les Trains partiront comme suit :

	Malle	Express
Départ de Hochelaga pour Hull.	1.00AM	8.30AM 5.15PM
Arrivée à Hull.	10.30 "	12.40PM 9.25 "
Départ de Hull pour Hochelaga	1.00 "	8.20AM 5.05 "
Arriv. Hochelaga	10.30 "	12.30PM 9.15 "
Passag. nuit.		
Dép. de Hochelaga pour Québec	6.00PM	10.00PM 3.00 "
Arriv. à Québec	8.00 "	6.30AM 9.25 "
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 "	9.37PM 10.10AM
Arriv. Hochelaga	8.00AM	6.30AM 4.40PM
Dép. de Hochelaga p. S. Jérôme	5.30PM	Mixte
Arriv. S. Jérôme	7.15 "	6.45AM
Dép. de S. Jérôme pour Hochelaga		9.00 "
Arriv. Hochelaga		

(Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.  
Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers, et élégants Chars Doroirs sur les Trains de Nuit.  
Les Trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les Trains allant à et venant de Québec.  
Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p. m.  
Tous les Trains marchent d'après l'heure de Montréal.  
Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes, Montréal.  
Bureau des Billets, 202, rue St. Jacques, Montréal.  
Vis-à-vis l'hôtel St. Louis, Québec.  
L. A. SENECAI, Surintendant Général  
21 juin 1880.